

## CAP I : CERTIFICAT D'ANIMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



### PUBLIC

- Partenaires du développement économique et technologique des entreprises et des centres de recherche : organismes consulaires, organismes publics, structures de développement local, incubateurs, services de valorisation... qui ont à accompagner la protection et la valorisation des innovations.
- Chargés de mission, chargés d'affaires, conseillers techniques, consultants, animateurs technologiques ou économiques.

### OBJECTIFS

- Connaître les outils de la propriété intellectuelle mobilisables pour gérer les besoins de votre structure, en liaison avec les spécialistes en propriété industrielle ;
- Maîtriser les bases juridiques vous permettant d'assurer un rôle d'aide à la décision et d'orientation vis-à-vis des créateurs d'entreprises, PME, services R&D, universités, chefs de laboratoires et chercheurs....
- Développer un rôle d'interface avec les experts en propriété intellectuelle.

### PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir connaissance des principes généraux du droit de la propriété intellectuelle et une expérience d'un an minimum dans la fonction.

### INTERVENANTS

Spécialistes en propriété intellectuelle en entreprises.  
Responsables de valorisation.  
Conseils en propriété industrielle.  
Avocats.  
Consultants.  
Ingénieurs et juristes de l'INPI.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Documentation et supports pédagogiques électroniques transmis aux stagiaires avant la formation.  
Exposés portant sur les définitions et les principes généraux.  
Echanges d'expériences.  
Travaux pratiques.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de fin de formation.  
Contrôle continu.  
Evaluation finale : épreuve écrites et orale.  
Evaluation de la formation par les stagiaires.

### PARCOURS CONSEILLÉ

Pour compléter cette formation :  
« OPTIM'CAPI »

### DURÉE

18 journées (126h)

### DATES ET INSCRIPTION



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) rubrique Formation

Joindre un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation.  
Les candidatures sont soumises à la décision de la commission de sélection de l'INPI.  
Les confirmations d'inscription sont adressées au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation.  
Chaque inscription vaut pour l'ensemble des modules qui ne peuvent être suivis séparément.



- « Merci pour cette organisation toujours cousue main. »
- « Nombreuses interactions avec les participants sur des cas concrets. »
- « Grande hauteur de vue des formateurs et leur enthousiasme, la qualité des documents fournis. »

# CAP I : CERTIFICAT D'ANIMATEUR PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



## PROGRAMME

### MODULE 1 : 2 JOURS

**Panorama général de la propriété intellectuelle.  
Conventions internationales.**

**Grandes organisations.**

**L'INPI à votre service.**

**Bases juridiques : le droit des obligations.**

Objectifs pédagogiques :

- Définir la propriété intellectuelle et industrielle ;
- Connaître les conventions internationales et les organisations ;
- Connaître les bases juridiques en matière de droit des obligations.

### MODULE 2 : 3 JOURS

**Marques, dessins et modèles, propriété littéraire et artistique : acquisition, exploitation, défense des droits.**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense des marques ;
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense des dessins et modèles ;
- Connaître les conditions d'acquisition, d'exploitation et de défense du droit d'auteur.

### MODULE 3 : 2 JOURS

**Brevet français.**

**Comment est rédigé un brevet ?**

**Brevetabilité, liberté d'exploitation.**

**Acquisition des droits.**

Objectifs pédagogiques :

- Définir le brevet d'invention et les critères de brevetabilité ;
- Connaître la structure d'un brevet et les informations contenues ;
- Connaître les étapes de la procédure de délivrance en France.

### MODULE 4 : 2 JOURS

**Extensions et dépendances des droits :  
brevet européen, PCT.**

**Défense des droits.**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les modalités et conditions de protection à l'étranger ;
- Connaître les modalités de défense des droits conférés par le brevet.

### MODULE 5 : 3 JOURS

**Sources documentaires. Exploitation des résultats de la veille.**

**Savoir-faire.**

**Gestion de portefeuille PI.**

Objectifs pédagogiques :

- Savoir utiliser les bases de données ;
- Mobiliser les sources d'information PI ;
- Connaître les modalités de protection et valorisation du savoir-faire ;
- Connaître les bonnes pratiques en matière de gestion de portefeuille PI.

### MODULE 6 : 2 JOURS

**Licences et cessions.**

**Contrats de recherche - développement.**

**Créations de salariés.**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les bonnes pratiques en matière de :
  - contrat de licence et de cession ;
  - accord de confidentialité ;
  - contrat de recherche et développement ;
- Savoir utiliser les cahiers de laboratoire ;
- Connaître la réglementation en matière de créations de salariés.

### MODULE 7 : 2 JOURS

**Management de la PI.**

**Licensing out (points de négociation).**

Objectifs pédagogiques :

- Manager les activités de propriété intellectuelle de l'entreprise (risques, opportunités, coûts) en assurant la gestion du portefeuille de titres de protection ;
- Sensibiliser et former les collaborateurs à la démarche d'innovation de l'entreprise en intégrant la gestion de la propriété intellectuelle.

### MODULE 8 : 1 JOUR

**Training à l'examen final à partir des sujets d'examen de sessions précédentes.**

Objectif pédagogique :

Se préparer à l'examen final.

### MODULE 9 : 1 JOUR

**Evaluation finale (écrit + oral).**

Objectif pédagogique :

Evaluer les connaissances acquises tout le long du certificat.